Archives parlementaires

Adresse de la commune de Pont-Saint-Maur, canton de Vincennes (Paris), félicitant la Convention sur la destruction des triumvirs, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Pont-Saint-Maur, canton de Vincennes (Paris), félicitant la Convention sur la destruction des triumvirs, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 302-303;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22933_t1_0302_0000_10

Fichier pdf généré le 09/07/2021

mes; qu'il a échappé du pillage une portion d'assignats à face royale, qui sont le seul moyen avec lequel il puisse acquitter le prix des domaines nationaux qu'il a acquis au district de Cambrai. Il demande que le receveur des domaines soit autorisé à les recevoir.

La Convention passe à l'ordre du jour (1)

[P.-J. Leblond, de la com. de l'Egalité-sur-Sambre, au c^n^ présid. à la Conv.; s.d.] (2).

Vous remontre le soussigné, de la commune de l'Egalité-sur-Sambre, ci-devant Catillion *(sic)*, qu'ayant été havaiés *(sic)* par nos féroces ennemis l'espace de 10 mois et demy, dont j'ay eu le malheur d'être pillié trois fois, et ensuitte consumé par le feu, étant connu républicain, chargé d'une famille de dix enfants, comme je me trouve avoir échap[p]é, par ma fuitte, de leur férocitée, une portion d'assignats à la face royal[e], pour aider à faire le payement de certaine portion de domaines nationaux que j'ai acquis au distric[t] de Cambrai. Pourquoi il s'adresse à votre authorité, afin qu'il vous plaise porter une loix qu'il *(sic)* permette aux receveurs desd[it]s domaines le recevoir en payements dud[it] bien. Nos malheurs sont assez grand[s] pour prendre en considération les clameurs du remontrant. Il ne cessera d'être fraternellement.

P.J. LEBLOND

10

La commune de Boulogne près Paris vient féliciter la Convention sur le zèle et l'énergie qu'elle vient de déployer en foudroyant les modernes Catilina.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[s.d.] (4).

Citoyens représentants,

Vous voyés devant vous la commune de Boulogne, près Paris, qui vient mêler ses félicitations à celes des autres communes de la France, sur le zèle et la fermeté que vous avés déployés pour le maintient de la République.

Le Monstre d'infidélité et de perfidie dont vous venés d'anéantir les complots, n'a poussé si loing ses espérances et ses cruautés, que parce qu'il avoit anéantis la liberté des opinions.

La liberté des opinions, citoyens représentants, est le seul garant des droits du peuple. Elle fortifie la justice et la raison. Elle éclaire l'imprudence et démasque le crime. Toujours favorable et consolante pour les bons citoyens, elle n'effraye que les traîtres et les dominateurs.

Robespierre et ses complices ne la vouloient pas, parce qu'elle eût bientôt déjoué leurs projets monstrueux. L'opinion du peuple français est toute pour la liberté, pour la République. On ne peut l'altérer qu'en la comprimant. On ne peut faire la contre-révolution que par ce sistème de terreur, que vous venés de détruire et qui nous y conduisait à grands pas.

En déliant les langues et les plumes, vous voudrés sans doute que les opinions des individus et des associations particulières, quelles qu'utiles qu'elles soyent d'ailleurs à la liberté, aillent se fondre dans l'opinion publique, et qu'aucunes d'elles n'exercent une action directe sur le gouvernement. La France entière est le grand club dont les discussions doivent diriger l'administration et la législature elle-même. Ces libres et générales discussions, que jamais le plus adroit usurpateur ne peut faire concourir à ses vues, dévoilent tous les charlatans et déconcertent tous les scélérats.

Nous nous permettons, citoyens représentants, de vous retracer des principes qui sont les vôtres. Excusés le zèle d'une commune, qui, dans toutes les occasions, a montré le plus ardent patriotisme. Surchargée de pauvres, de vieillards, d'infirmes, privée, depuis longtems, de ce qui seroit le plus strict nécessaire pour d'autres que pour des républicains, elle a toujours porté double et triple offrande sur l'autel de la patrie. Et, dans l'enthousiasme dont elle est enflamée pour la liberté, il n'est aucun de ses membres (ceci n'est pas une vaine phrase), non, il n'est aucuns qui ne soit prêt à vous faire un rempart de son corps, à vous qui tenés dans vos mains l'impérissable oriflame de la révolution. Vive la République, vive la Convention !

VAUTHIER *(maire)*.

11

La commune de Pont-Saint-Maur, canton de Vincennes (1), **vient aussi féliciter la Convention sur la destruction des triumvirs.**

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Pont-Saint-Maurice, 20 therm. II] (3).

Citoyens représentans,

La République entière aplaudit au courage énergique que vous avez déployé à déjouer les complots des tirans. A peine ces monstres osèrent-ils lever leur tête, qu'à l'instant ils sont rentré dans le néant.

Nous venons, au nom de la commune, jurer d'exterminer tous ceux qui oseroit reparoitre sou quelque dénomination que ce puisse être et vous faire un rempart de nos corps pour soutenir la République une et impérissable.

(1) *P.-V.*, XLIII, 99. *B^in^*, 25 therm. (2^e^ suppl^t^).

(2) C 315, pl. 1262, p. 27.

(3) *P.-V.*, XLIII, 99. *J. Fr.*, n° 682; *J. Sablier*, n° 1486. Mentionné par *B^in^*, 29 therm. (2^e^ suppl^t^).

(4) C 312, pl. 1244, p. 52.

(1) Département de Paris.

(2) *P.-V.*, XLIII, 99.

(3) C 312, pl. 1244, p. 51. Mentionné par *B^in^*, 29 therm. (2^e^ suppl^t^).

Persée creative commons BY: = $

PARVIS *(maire)*, LUCOT *(off. mun.)*, COUTOUR *(membre du c. de surveillance)*, JUMILLY, J. BICHET, PINTON *(présid. du c. de surveillance)*, p. LAPITONT, S. CORNU, JULIARD, FONTAINE [et une signature illisible].

12

La commune de Coubevoie (1) **vient rendre grâces à la Convention d'avoir purgé le sol de la liberté des monstres qui vouloient usurper la souveraineté du peuple.**

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les authaurité[s] constitué[es] réunies, et la sté popul. des sans-culottes de Courbevoye, à la Conv.; s.d.] (3).

Représentant[s],

La commune de Courbevoye vient vous féliciter sur vos glorieux traveaux, et sur l'énergie que vous avez déployé[e] pour exterminer les tirans.

Grâce[s] vous soient rendue[s], sage[s] législateurs : vous avez sçu purger la terre de la liberté de ses monstres qui vouloient usurpe[r] la souvereineté du peuple.

Continués de poursuivre sans relâche tout les Catilinas et leurs complice[s]. Rap[p]ellez-vous san[s] cesse que le peuple français a juré sa liberté et que ce n'est point un vain mot. Nous venons, dans le sanctuaire des lois, vous réitérer le serment de liberté, égalité, fraternitée ou la mort !

BOUCHER *(notable)*, DELASSUS *(présid. de la sté popul.)*, ROMAIN *(maire)*, COLLOMBEL *(secrét.)*, Pierre LAMBERT, GILLET, GAUTIER, CHARPENTIER *(agent nat.)*.

13

Le comité de surveillance et le conseil général de la commune de Gabre (4) **adressent à la Convention le tribut de leur reconnoissance et de leur admiration pour ses sublimes travaux.**

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Gabre, 24 mess. II] (6).

Législateurs,

Quoyque nous soyons des derniers à vous adresser le tribut de notre reconnoissance et de notre admiration pour vos sublimes traveaux, nous n'en sommes pas moins bons patriotes et zellés républicains. Acceptés donc, pères de la patrie, dans le langage de la simplicité et de la sincérité, la gratitude de nos cœurs, et soyés persuadés que nous serons fidelles au serment que nous avons fait et que nous renouvellons aujourd'huy, de sacrifier nos biens et nos vies s'il le faut pour concourir de toutes nos forces à l'achèvement de notre immortelle régénération. Nous ne devons pas nous faire illusion, représentans. Il vous reste encore des obstacles à surmonter et des s[c]élérats à punir. Que le glaive national continue donc à nous venger de tous nos conspirateurs, et la patrie est sauvée. Encore quelques efforts de votre part, législateurs, avec l'énergie et le courage qui vous caractérisent, et le peuple français est le plus heureux de l'univers. Vive la République, vive la Montagne ! S. et F. !

Ont signé les membres litérés, tant les membres du comité, que ceux du conseil général, CLAUX *(présid. du c. de surveillance)*, DÉCLEZ *(membre du c. de surveillance)*, LACEQUENE *(membre du c. de surveillance)*, GOIEUSE *(membre du c. de surveillance)*, Ch. GRENIER *(secrét.-g[al] du c. de surveillance)*, GARITS *(off. mun.)*, PELATA *(off. mun.)*, DOUTET *(agent nat.)*, FAURÉ, SALOUMIEU *(notable)*, G. LECTOURS *(notable)*.

14

Le comité de surveillance de Saumur (1) **félicite la Convention nationale sur ses travaux; il demande s'il lui est parvenu 122 marcs d'argenterie qu'il lui a envoyés au mois de frimaire.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

15

Les citoyens composant le tribunal du district de Dinan, département des Côtes-du-Nord, écrivent à la Convention, qu'aussitôt que la loi du 27 germinal leur a été connue, ils ont redoublé d'efforts pour terminer dans le plus bref délai les affaires soumises à leur décision. Ils l'invitent à rester à son poste en l'assurant que ses efforts seront soutenus de toute l'énergie du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de législation (3).

(1) District de Franciade, département de Paris.
(2) *P.-V.*, XLIII, 99-100; *J. Fr.*, n° 682.
(3) C 315, pl. 1262, p. 55. Mentionné par *B[in]*, 29 therm. (2[e] suppl[t]).
(4) Ariège.
(5) *P.-V.*, XLIII, 100.
(6) C 312, pl. 1244, p. 44. Mentionné par *B[in]*, 29 therm. (2[e] suppl[t]).

(1) Maine-et-Loire.
(2) *P.-V.*, XLIII, 100. *J. Sablier* (du soir), n° 1483 (pour 1485).
(3) *P.-V.*, XLIII, 100. Mentionné par *B[in]*, 29 therm. (2[e] suppl[t]).